

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 27 JUIN 2013
A IVRY LE TEMPLE**

I – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Yvon LEVASSEUR est désigné secrétaire de séance.

II - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 28 mars 2013

Le compte-rendu du conseil communautaire du 29 mars 2012 est ***adopté à l'unanimité.***

III – Rapport d'activité 2012

Monsieur le Président présente au Conseil le rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes des Sablons en 2012 en passant en revue l'organisation des services, les grands équilibres du compte administratif 2012 ainsi que l'ensemble des ratios légaux, le développement économique, l'environnement (assainissement non collectif et ordures ménagères), les travaux sur le patrimoine, le fonctionnement du musée de la nacre et de la piscine Aquoise, les travaux de voirie et sur les équipements intercommunaux et les services à la personne (sablons bus, portage de repas et Picardie en ligne).

IV – Comptes administratifs

Monsieur FOURNIER présente les comptes administratifs 2011 dont les résultats sont les suivants :

Budget Principal :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	13 612 582,27 €uros
Recettes :	17 874 482,15 €uros
Solde reporté 2011 :	8 216 641,59 €uros
Excédent	12 478 541,47 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	2 852 680,50 €uros
Recettes :	941 666,55 €uros
Solde reporté 2011 :	558 218,55 €uros
Déficit	1 352 795,10 €uros

Résultat brut de clôture : 11 125 746,37 €uros

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	204 128,00 €uros
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	0,00 €uros

Résultat net de clôture : 10 921 618,37 €uros

Budget annexe Parc d'activités « Les Vallées »

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 247 571,74 €uros
Recettes :	2 126 885,08 €uros
Solde reporté 2011 :	- 1,30 €uros
Excédent :	879 312,04 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	1 046 293,93 €uros
Solde reporté 2011 :	- 1 046 135,93 €uros
Excédent :	158,00 €uros

Résultat brut de clôture : 879 470,04 €uros

Budget annexe Parc de stationnement

Section de fonctionnement :

Dépenses :	732,31 €uros
Recettes :	72 182,45 €uros
Solde reporté 2011 :	391 018,92 €uros
Excédent	462 469,06 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	732,20 €uros
Excédent :	732,20 €uros

Résultat brut de clôture : 463 201,26 €uros

Budget annexe Ancien site Norinco

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 259 091,79 €uros
Recettes :	1 274 473,29 €uros
Solde reporté 2011 :	284 105,25 €uros
Excédent :	299 486,75 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	1 250 278,41 €uros
Recettes :	4 800,00 €uros
Solde reporté 2011 :	0,48 €uros
Déficit	1 245 477,93 €uros

Résultat brut de clôture : 945 991,18 €uros

Budget annexe ZA Ivry le Temple

Section de fonctionnement :

Dépenses :	106 379,42 €uros
Recettes :	106 379,42 €uros
Solde reporté 2011 :	- 3 999,55 €uros
Déficit :	3 999,55 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	106 371,08 €uros
Recettes :	106 379,42 €uros
Solde reporté 2011 :	- 106 379,33 €uros
Déficit :	106 370,99 €uros

Résultat brut de clôture : - 110 370,54 €uros

Budget annexe « Portage de repas »

Section d'exploitation :

Dépenses :	90 577,44 €uros
Recettes :	96 709,80 €uros
Solde reporté 2011 :	10 093,86 €uros
Excédent	16 226,22 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	1 555,40 €uros
Recettes :	7 797,01 €uros
Solde reporté 2011 :	6 214,62 €uros
Excédent :	12 483,23 €uros

Résultat brut de clôture : 28 709,45 €uros

Budget annexe Musée de la Nacre

Section d'exploitation :

Dépenses :	641 887,18 €uros
Recettes :	607 198,08 €uros
Solde reporté 2011 :	253 642,20 €uros
Excédent :	218 953,10 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Solde reporté 2011 :	187 079,40 €uros
Excédent	187 079,40 €uros

Résultat brut de clôture : 406 032,50 €uros

Budget annexe Transports

Section d'exploitation :

Dépenses :	977 710,98 €uros
Recettes :	885 442,03 €uros
Solde reporté 2011 :	74 846,85 €uros
Déficit :	17 422,10 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Solde reporté 2011 :	47 765,92 €uros
Excédent :	47 765,92 €uros

Résultat brut de clôture : 30 383,42 €uros

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	205 000,00 €uros
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	0,00 €uros

Résultat net de clôture : - 174 616,58 €uros

Budget annexe Piscine Aquoise

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 006 689,00 €uros
Recettes :	1 006 933,64 €uros
Solde reporté 2011 :	70,05 €uros
Excédent :	314,69 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Résultat :	0,00 €uros

Résultat brut de clôture : 314,69 €uros

Budget annexe Assainissement

Section d'exploitation :

Dépenses :	7 727,57 €uros
Recettes :	13 190,00 €uros
Solde reporté 2011 :	- 13 122,87 €uros
Déficit :	7 660,44 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 Euros
Recettes :	165,29 Euros
Solde reporté 2011 :	- 826,44 Euros
Déficit :	661,15 Euros

Résultat brut de clôture : - 8 321,59 Euros

Budget annexe Cafétéria

Section d'exploitation :

Dépenses :	20 848,92 Euros
Recettes :	8 236,75 Euros
Solde reporté 2011 :	- 16 490,30 Euros
Déficit :	29 102,47 Euros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 Euros
Recettes :	25,00 Euros
Solde reporté 2011 :	250,90 Euros
Déficit :	225,90 Euros

Résultat brut de clôture : - 29 328,37 Euros

Budget annexe Séminaires

Section d'exploitation :

Dépenses :	4 886,41 Euros
Recettes :	7 542,10 Euros
Solde reporté 2011 :	747,57 Euros
Excédent :	3 403,26 Euros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 Euros
Recettes :	0,00 Euros
Déficit :	0,00 Euros

Résultat brut de clôture : 3 403,26 Euros

Budget annexe Création et gestion d'un hôtel

Section d'exploitation :

Dépenses :	0,00 Euros
Recettes :	0,00 Euros
Excédent :	0,00 Euros

Section d'investissement :

Dépenses :	310 482,41 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Déficit :	310 482,41 €uros

Résultat brut de clôture : - 310 482,41 €uros

Monsieur LEBLANC soumet au vote ces comptes administratifs qui sont tous adoptés à l'unanimité (Monsieur le Président n'ayant ni assisté ni pris part au vote). Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE et VASQUEZ se sont abstenus lors du vote du compte administratif du budget général et du budget annexe « Création et gestion d'un hôtel ».

V – Comptes de gestion

Monsieur le Président présente les comptes de gestion établis par Monsieur DIEDRICH, Receveur de la Communauté de Communes des Sablons à la Trésorerie de Méru dont les résultats correspondent avec ceux du compte administratif du même exercice.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion présentés.

VI – Budgets supplémentaires

Monsieur FOURNIER présente les budgets supplémentaires 2013 dont l'objectif principal est l'intégration des résultats de l'exercice 2012.

Budget Principal

Le budget supplémentaire de l'exercice 2013 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **16 708 808,40 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 11 376 185,30 €uros
- Section d'investissement : 5 332 623,10 €uros

L'affectation du résultat à l'article 1068 s'établit à 1 556 923,10 €uros.

Budget annexe Les Vallées

Le budget supplémentaire de l'exercice 2013 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **899 312,04 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 0,00 €uros
- Section d'investissement : 899 312,04 €uros

Budget annexe Parc de stationnement

Le budget supplémentaire de l'exercice 2013 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **464 001,26 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 462 469,06 €uros
- Section d'investissement : 1 532,20 €uros

Budget annexe Ancien site Norinco

Le budget supplémentaire de l'exercice 2013 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **1 245 477,93 €** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 0,00 €
- Section d'investissement : 1 245 477,93 €

Budget annexe ZA Ivry le Temple

Le budget supplémentaire de l'exercice 2013 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **114 370,09 €** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 3 999,55 €
- Section d'investissement : 110 370,54 €

Budget annexe « Portage de repas »

Le budget supplémentaire de l'exercice 2013 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **20 709,45 €** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 8 226,26 €
- Section d'investissement : 12 483,23 €

Budget annexe Musée de la Nacre

Le budget supplémentaire de l'exercice 2013 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **397 079,40 €** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 210 000,00 €
- Section d'investissement : 187 079,40 €

Budget annexe Transport

Le budget supplémentaire de l'exercice 2013 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **319 865,92 €** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 114 200,00 €
- Section d'investissement : 205 565,92 €

Budget annexe Piscine Aquoise

Le budget supplémentaire de l'exercice 2013 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **314,69 €** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 314,69 €
- Section d'investissement : 0,00 €

Budget annexe Assainissement

Le budget supplémentaire de l'exercice 2013 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **8 982,74 €** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 8 321,59 €
- Section d'investissement : 661,15 €

Budget annexe Cafétéria

Le budget supplémentaire de l'exercice 2013 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **30 575,90 €** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 29 800,00 €
- Section d'investissement : 775,90 €

Budget annexe Séminaires

Le budget supplémentaire de l'exercice 2013 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **3 403,26 €** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 3 403,26 €
- Section d'investissement : 0,00 €

Budget annexe Hôtel

Le budget supplémentaire de l'exercice 2013 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **310 482,41 €** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 0,00 €
- Section d'investissement : 310 482,41 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ensemble de ces budgets supplémentaires. Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE et VASQUEZ se sont abstenus sur le vote du budget annexe « création et gestion d'un hôtel ».

VII – ZA La Reine Blanche

- Création d'un budget annexe

Monsieur le Président propose de procéder à la création d'un budget annexe « ZA la Reine Blanche » afin de pouvoir procéder à l'aménagement et à la commercialisation de parcelles sur cette zone d'activité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création de ce budget annexe.

- Vote du budget primitif du budget annexe

Monsieur le Président présente le budget primitif 2013 pour la ZA de la Reine Blanche qui est équilibré à 30 000 € dont 15 000 € en section de fonctionnement et 15 000 € en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2013 du budget annexe « ZA la Reine Blanche ».

VIII – S.C.O.T. : arrêt du projet

Monsieur CHAMPEIX rappelle que par la délibération du 18 mars 2010, le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la révision du schéma directeur et sa transformation en Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle des 25 communes de la Communauté de Communes des Sablons.

Il retrace ensuite les différentes actions menées par la CCS dans le cadre de la concertation : plusieurs articles ont été diffusés dans la presse locale ainsi que dans le bulletin communautaire « Les Nouvelles des Sablons », des réunions publiques d'information ont été organisées pour permettre à l'ensemble des personnes intéressées de participer à l'élaboration du document. Afin de faciliter l'accès de chacun à l'information, une rubrique SCoT a été créée et actualisée tout au long de la

procédure sur le site internet de la Communauté de communes des Sablons. Tous les documents sont toujours mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes des Sablons et accompagnés d'un registre de concertation.

Il ressort du bilan de concertation que toutes ces démarches ont permis d'associer un nombre élargi d'acteurs aux différentes phases d'élaboration et de maintenir un niveau de participation constant des habitants.

Au total, près de 90 réunions ont été organisées dans le cadre de cette concertation.

Monsieur CHAMPEIX rappelle ensuite que 3 axes ont été retenus dans le PADD : conforter l'attractivité économique du territoire, développer et aménager durablement le territoire et valoriser le cadre de vie et l'environnement.

Ces trois axes ont été traduits en 27 prescriptions dans le DOO dont vous trouverez une présentation détaillée dans le document ci-après annexé.

Monsieur LEBLANC s'interroge quant au rythme de création de nouveaux logements. En effet, le bilan de création de logements s'est arrêté dans le SCOT à l'année 2010. Or, depuis 2010, de nombreux logements ont été créés et ne sont donc pas intégrés au SCOT. Il y a donc un delta de 4 années qui n'est pas du tout pris en compte dans ce document.

Monsieur CHAMPEIX précise que tous les 6 ans, il y aura un bilan de la réalisation du SCOT qui permettra de réadapter les objectifs.

Monsieur TANKERE rappelle également que les éléments définis dans le SCOT en matière de construction de nouveaux logements ne constituent qu'un maximum et non une obligation à atteindre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le bilan de la concertation et arrête le projet de SCOT.

IX – D.A.C. : arrêt du projet

Monsieur XXXXX rappelle que compte tenu des évolutions législatives récentes, et notamment de la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite loi Grenelle 2, la Communauté de Communes des Sablons a fait réaliser, en parallèle de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, un Document d'Aménagement Commercial, devenu une pièce obligatoire du SCoT.

Le DAC a pour objectif d'encadrer l'aménagement commercial du territoire et de délimiter les zones pouvant accueillir des structures commerciales proposant une surface de vente supérieure à 1000 m².

Ce document, élaboré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, a fait l'objet de nombreuses réunions pour permettre à l'ensemble des élus du territoire ainsi qu'aux personnes publiques associées de définir les modalités de développement commercial du territoire. Le DAC a vocation à être intégré au SCoT en application de l'article L122-1-9 du code de l'urbanisme et doit également être soumis à enquête publique.

Monsieur XXXXX explique que le DAC se compose en trois parties : le diagnostic commercial, la stratégie d'aménagement commercial et les orientations d'aménagement commercial.

Les objectifs définis par le DAC sont les suivants : développer en priorité une offre commerciale structurante autour de Méru, assurer une offre commerciale intermédiaire dans les pôles de développement, garantir le rôle commercial du centre-ville de Méru en complémentarité de la future offre commerciale périphérique, maintenir et développer le tissu commercial de proximité en centre bourg et accompagner le développement commercial global des Sablons dans une démarche de développement durable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, arrête à l'unanimité le projet de DAC qui sera soumis à enquête publique.

X – SMAS

Monsieur le Président explique que le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons a délibéré à l'unanimité lors du Conseil Syndical du 28 mars 2013 afin d'accepter l'adhésion des communes de Senots, Jouy sous Thelle et Le Mesnil Théribus. Cette demande d'adhésion implique une modification des articles 4 (durée du syndicat – le syndicat aurait désormais une durée illimitée) et 6-1 (composition du conseil syndical) des statuts du SMAS.

Il appartient désormais au Conseil Communautaire de se prononcer sur cette demande d'adhésion au SMAS de ces trois communes et sur la modification des statuts qui en découle.

Monsieur VASQUEZ s'interroge sur le prix de l'eau et l'augmentation importante subie par les ménages. Monsieur le Président explique que l'objectif d'un prix de l'eau unique sur le territoire des Sablons à 4,50 euros du mètre cube HT hors abonnements (valeur 2006) est tenu. Le SMAS, conscient qu'il est nécessaire de maintenir un prix de l'eau à un niveau raisonnable, maintient depuis plusieurs années la part « redevance collectivité » à 1,08 Euros du mètre cube.

Monsieur VALLET explique que le prix de l'eau pratiqué sur les Sablons demeure très raisonnable compte tenu des contraintes de normes toujours plus drastiques et d'une baisse moyenne de la consommation d'eau, seule ressource du SMAS.

Monsieur FOURNIER ajoute que le programme d'investissement important du SMAS sera ajusté sur la durée en fonction des subventions obtenues afin de ne pas augmenter les redevances d'assainissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nouvelle rédaction des statuts du SMAS et l'adhésion des communes de Senots, Jouy sous Thelle et Le Mesnil Théribus au SMAS.

XI – ZAC Les Vallées

- Foncier : évolution du prix de vente et d'achat
Monsieur le Président propose de porter à 6,60 Euros du m² le prix d'achat des terrains sur la ZAC les Vallées et par voie de conséquence à porter à 22 HT Euros le m² les terrains en fond de zone et à 26 HT Euros le m² les terrains situés en vitrine (le long de la RD 205).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les nouveaux prix d'achat et de vente sur la ZAC les Vallées.

- Acquisition d'une parcelle de 7 000m²

Monsieur le Président demande de l'autoriser à signer avec Madame Eliane DELIE, représentant le GFA de la Ferme Saint-Victor, les actes d'acquisitions d'une parcelle d'une contenance d'environ 7 000 m² issue de la parcelle ZL134 d'une superficie totale de 172 145 m², moyennant un prix de 6,60 €uros H.T. le mètre carré, soit un total de 46 200,00 €uros H.T. environ pour accueillir un bâtiment de type pépinière d'entreprises créé par la société TEMPERE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer cet acte.

- Revente d'une parcelle de 7 000m²

Monsieur le Président demande de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la cession au profit de la société TEMPERE d'une parcelle de 7 000 m² au prix de 22 €uros HT soit 154 000 €uros HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer cet acte.

XII - SMVO

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire d'autoriser le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise à signer des conventions avec l'éco-organisme ECO DDS qui soutient financièrement la collecte et le traitement des déchets diffus spécifiques des ménages (vernis, peintures, insecticides, engrais chimiques, acides, soudes ...) et avec l'éco-organisme ECO MOBILIER qui soutient financièrement le traitement des meubles.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le SMVO à signer des conventions avec ECO DDS et ECO MOBILIER.

XIII - TEOM

Monsieur le Président explique que la grande surface commerciale Auchan assure elle-même la collecte et le traitement de ses déchets. Dès lors, elle peut prétendre à une exonération de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur le Président propose donc d'approuver cette exonération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité l'application de l'exonération de TEOM au profit de la société AUCHAN.

XIV – Agenda 2014

Comme chaque année, Monsieur le Président propose d'éditer un agenda communautaire qui est entièrement financé par les insertions publicitaires. A cet effet, une régie temporaire de recettes serait créée.

Il demande d'approuver le principe de l'édition d'un agenda communautaire pour l'année 2014 ainsi que les tarifs des insertions publicitaires qui seraient identiques à ceux des années précédentes :

1/8 de page : 100 €uros
¼ de page : 200 €uros
½ page : 375 €uros
Page entière : 700 €uros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'édition d'un agenda communautaire ainsi que les tarifs de vente des espaces publicitaires.

XV – Opération façades

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'octroi des subventions suivantes (Monsieur VAN THEMSCHE n'ayant ni participé aux débats ni assisté au vote) :

- Madame PERDREAU (Chavençon) : 2 284,23 €uros
- Monsieur BATES (Neuville Bosc) : 2 953,20 €uros
- Monsieur VAN THEMSCHE (Hénonville) : 3 000 €uros
- Monsieur HAMMOU (Méru) : 5 000 €uros
- Monsieur LETHIEN (Méru) : 3 000 €uros
- Monsieur POILLY (Saint Crépin Ibouvillers) : 3 000 €uros
- Madame SCHWARTZ GUYADER (Neuville Bosc) : 361,10 €uros
- Monsieur LECANU (Méru) : 793,11 €uros
- Monsieur GONCALVES (Méru) : 1 009 €uros
- Monsieur LEITAO (Méru) : 29,19 €uros

XVI – FISAC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'octroi de la subvention suivante :

- Atelier des toqués (Méru) : 13 405 €uros

XVII – Parc des sports de St Crépin Ibouvillers

Monsieur FOURNIER rappelle que dans le cadre de la construction du Parc des sports à Saint Crépin Ibouvillers, la commune de Saint Crépin Ibouvillers s'est engagée à prendre entièrement à sa charge les travaux liés au football (terrain et vestiaires).

Dans le cadre de cet engagement, il convient désormais d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec la commune de Saint Crépin Ibouvillers définissant les modalités pratiques de cette participation financière.

Le coût prévisionnel à la charge de la commune de Saint Crépin Ibouvillers s'élèverait à 612 500 €uros. La CCS prendrait en charge quant à elle 1 215 806,11 €uros HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer cette convention.

XVIII - Liste des achats sur facture et procédures adaptées

Monsieur le Président présente la liste des achats sur facture et des procédures adaptées entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 mai 2013.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

XIX – Personnel

Monsieur le Président demande de l'autoriser à procéder à la création d'un poste de rédacteur principal à temps complet à compter du 15 juillet 2013. Cet emploi serait occupé par un agent souhaitant travailler à temps partiel (50%). Dans le même temps, il vous sera demandé de procéder à la suppression d'un emploi à temps complet de rédacteur territorial.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création de cet emploi de rédacteur principal ainsi que la suppression de l'emploi de rédacteur territorial.

XX – Musée

Monsieur le Président présente la nouvelle carte de la cafétéria et demande au conseil les nouveaux tarifs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs de la cafétéria.

Monsieur le Président demande de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la DRAC et de la région Picardie pour l'organisation de la prochaine exposition temporaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer des dossiers de demande de subvention à la DRAC.

Monsieur le Président demande de l'autoriser à signer un contrat de commercialisation de prestations de services touristiques pour l'année 2014 avec l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Beauvais. Cette convention a pour objet de définir les modalités de commercialisation des entrées au Musée de la Nacre et de la Tabletterie par cet EPIC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer un contrat de commercialisation avec l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Beauvais.

XXI – Indemnités de conseil au comptable du Trésor public

Monsieur le Président propose d'approuver le versement des indemnités de conseil et de budget à Monsieur DIEDRICH, trésorier pour le 1^{er} semestre 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement des indemnités de conseil et de budget au profit de Monsieur DIEDRICH, trésorier.

XXII- Questions diverses

- Vente d'un véhicule Renault Clio au prix de 10 800 €uros. Le Conseil Communautaire approuve la mise en vente de ce véhicule.